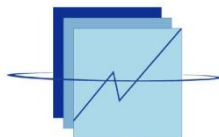


**République du Sénégal**  
Un Peuple - Un But - Une Foi



**ANSD**  
Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie

## **INDICE DU CHIFFRE D’AFFAIRES DANS L’INDUSTRIE (ICAI)**



**Note d’analyse**

**T1 2024**



Rocade Fann Bel-Air Cerf-Volant,  
B.P 116 Dakar RP (Sénégal)



Tél : (+221) 33 869 21 39  
Fax : (221) 33 824 36 15



[www.ansd.sn](http://www.ansd.sn)

### Note de reconnaissance

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) exprime toute sa gratitude aux Chefs d'entreprises pour leur constante collaboration dans la conduite des différentes opérations de collecte qu'elle organise. En effet, le succès de l'ANSD, dans son rôle de production et de diffusion des données statistiques de qualité au service de tous les usagers, repose sur un partenariat bien établi avec les entreprises. Sans cette collaboration, il serait impossible de produire des statistiques d'entreprise exactes et actuelles.

### Avertissement

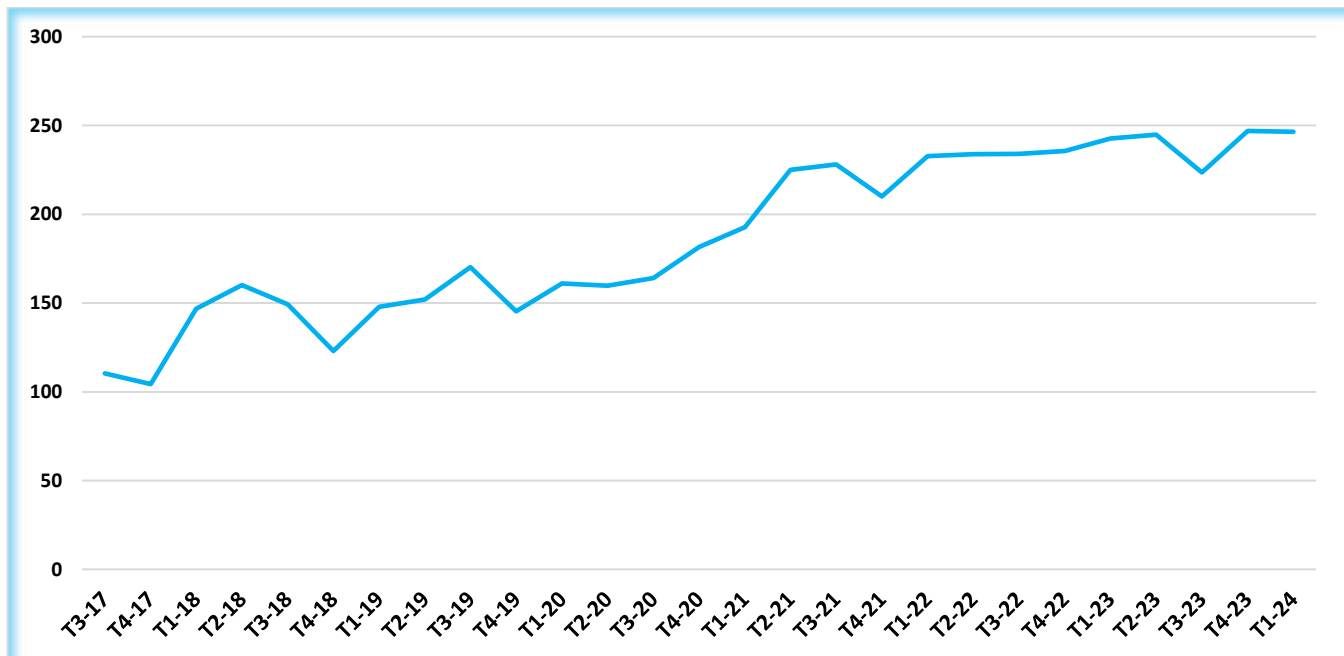
L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note trimestrielle sur l'Indice du chiffre d'affaires dans l'industrie. Cet indicateur, base 100 en 2016, mesure l'évolution des ventes des biens et services dans l'industrie. Le champ d'application de l'ICA dans l'industrie se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1 et couvre les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution). En revanche, certaines activités des sections B, C, D et E de la NAEMA rev1, en l'occurrence l'égrenage de coton sont exclues du champ. S'agissant du calcul des indices, il est fait recours à un système de double pondération dynamique (utilisation simultanée du chiffre d'affaires et des valeurs ajoutées actualisées chaque année). L'échantillon à l'année de base compte 71 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée du tissu industriel. Celui-ci est actualisé chaque année avec le système des années de référence. L'indice est publié trimestriellement et est disponible au plus tard 75 jours après la fin du trimestre sous revue. Il est susceptible d'être révisé lorsque le taux de réponse est inférieur à 100%. Le calcul des indices corrigés des variations saisonnières (cvs) n'étant pas encore effectué, les analyses sont faites en variation annuelle.

Les présents indicateurs sont établis avec un taux de réponse de 89,7%.

## ANALYSE D'ENSEMBLE : Le chiffre d'affaires dans l'industrie se bonifie de 1,5%

Le chiffre d'affaires dans l'industrie se relève de 1,5% au premier trimestre 2024, comparé à celui de la même période de 2023, sous l'effet de l'amélioration de celui des industries extractives (+27,0%), de production d'électricité, de gaz et d'eau (+16,6%), et des industries environnementales (+5,3%). En revanche, le chiffre d'affaires des industries manufacturières se replie de 6,3% sur la période sous revue.

Graphique 1 : Evolution du chiffre d'affaires de l'industrie



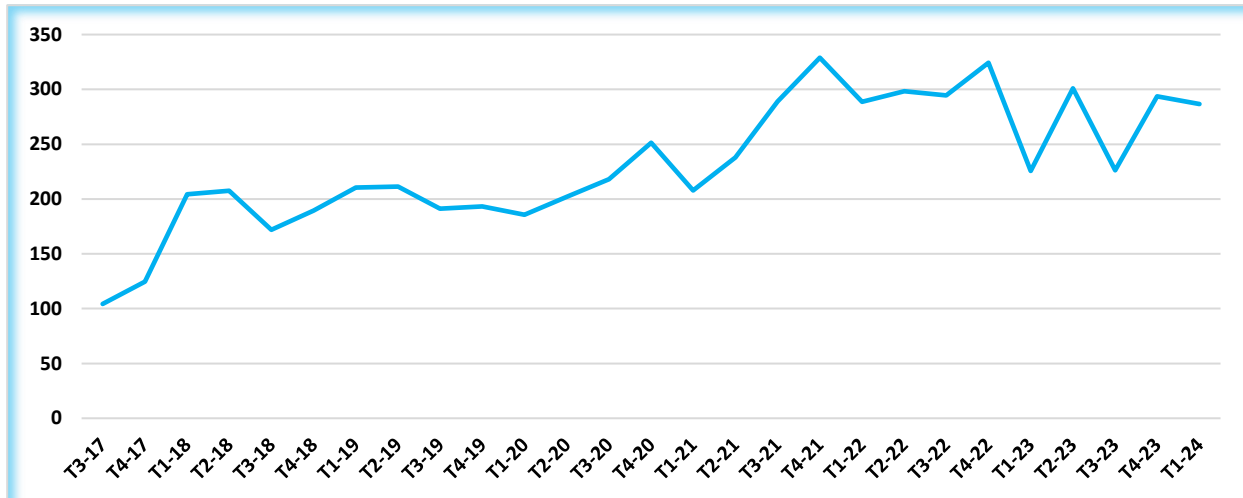
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

## ANALYSE SECTORIELLE

### **Le chiffre d'affaires des industries extractives se bonifie de 27,0%.**

Relativement à celui de la période correspondante de 2023, le chiffre d'affaires dans les industries extractives s'améliore de 27,0% au premier trimestre 2024. Cette situation est expliquée par l'augmentation des ventes des autres produits des industries extractives (+97,9%). Toutefois, le chiffre d'affaires des minerais métalliques se contracte de 15,2% sur la période sous revue.

*Graphique 2 : Evolution du chiffre d'affaires des industries extractives*

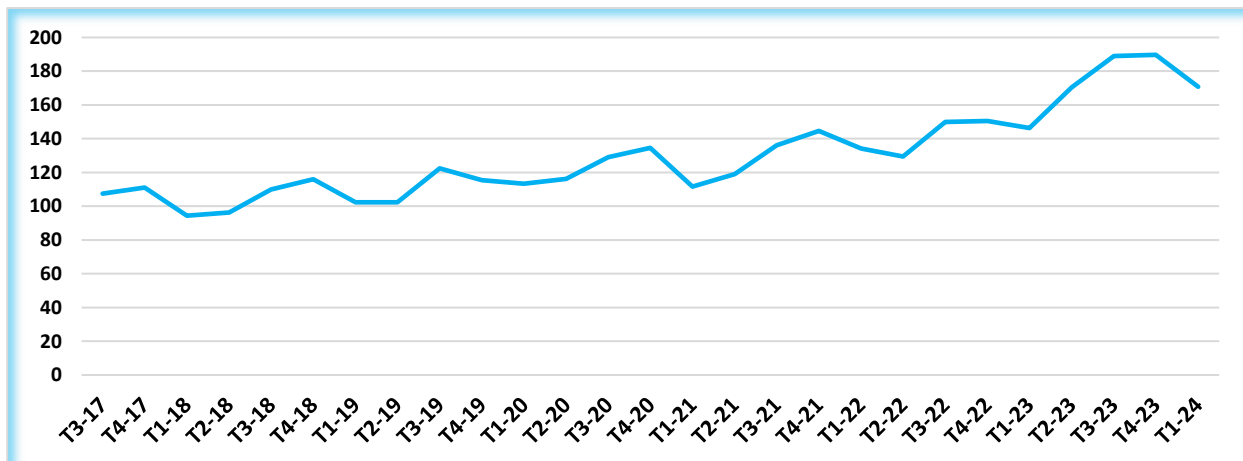


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

### **Le chiffre d'affaires des industries de production d'électricité, de gaz et d'eau bondit de 16,6%**

Le chiffre d'affaires des industries de production d'électricité, de gaz et d'eau se bonifie de 16,6% au premier trimestre 2024, comparativement à celui de la même période de 2023. Cette évolution est attribuable à la hausse des ventes d'électricité et de gaz (+18,3%) et de celle des ventes d'eau (+9,3%).

*Graphique 3 : Evolution du chiffre d'affaires des industries de production d'électricité, de gaz et d'eau*

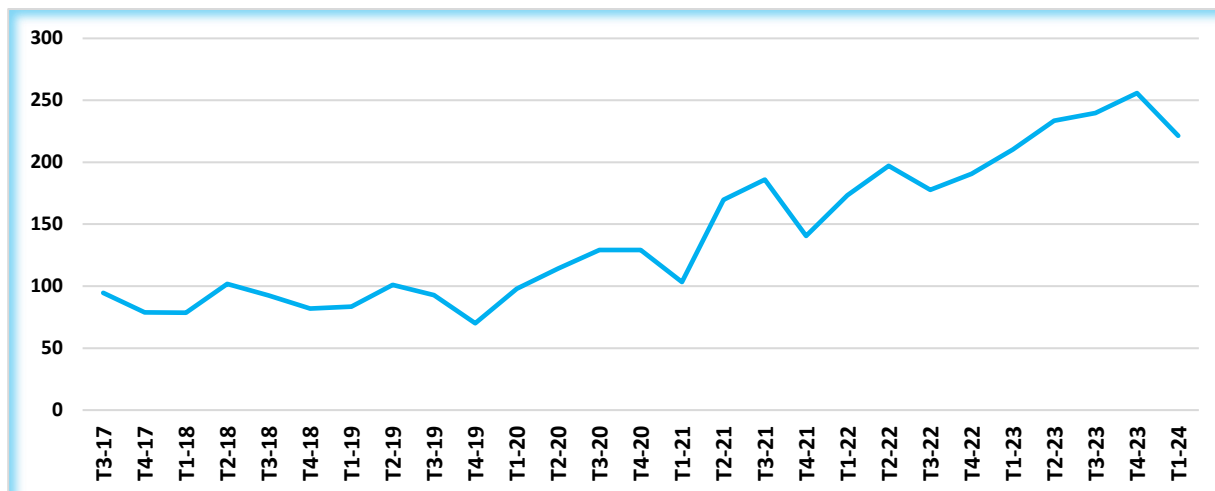


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

### Le chiffre d'affaires des industries environnementales augmente de 5,3%

Au premier trimestre 2024, le chiffre d'affaires des industries environnementales augmente de 5,3%, comparé au trimestre correspondant de l'année précédente. Cette évolution est en relation avec la hausse du chiffre d'affaires des activités de collecte des eaux usées et boues (+12,8%) et de traitement et d'élimination des déchets (+5,3%).

Graphique 4 : Evolution du chiffre d'affaires des industries environnementales

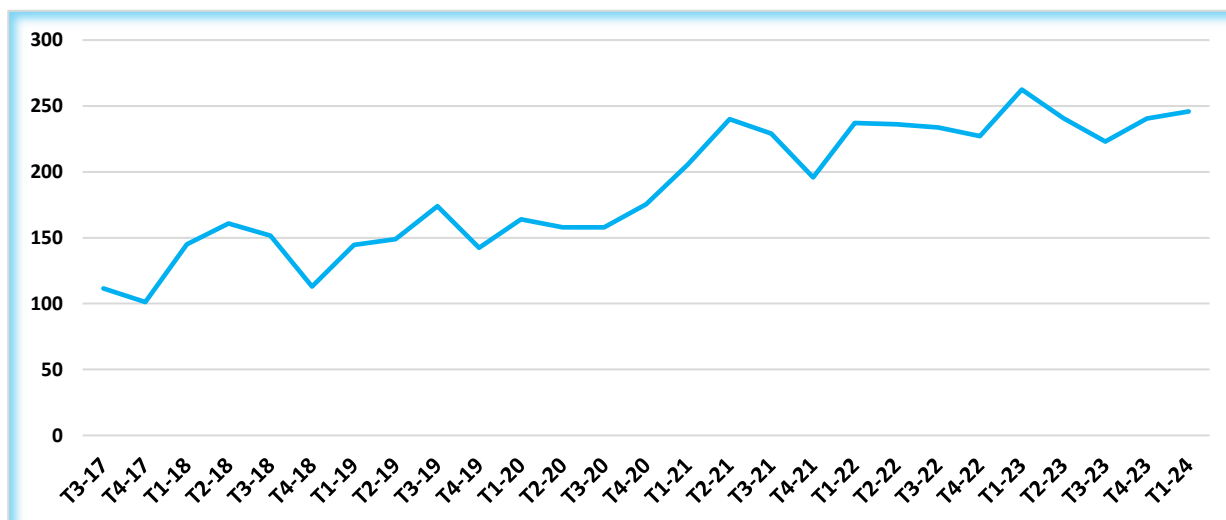


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

### Le chiffre d'affaires des industries manufacturières se replie de 6,3%

Au premier trimestre 2024, le chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière se dégrade de 6,3% en variation annuelle sous l'effet, particulièrement, de la diminution des ventes du papier et carton, des travaux d'impression et de reproduction d'enregistrement (-51,7%), des produits textiles et articles d'habillement (-27,5%), des produits du raffinage et de la cokéfaction (-11,3%), chimiques et pharmaceutiques (-8,6%) et des produits agro-alimentaires (-7,0%). Toutefois, cette contreperformance de l'industrie manufacturière a été amoindrie par la progression du chiffre d'affaires des produits métallurgiques et de fonderie (+33,4%), ainsi que des matériaux minéraux (+1,7%).

Graphique 5 : Evolution du chiffre d'affaires des industries manufacturières

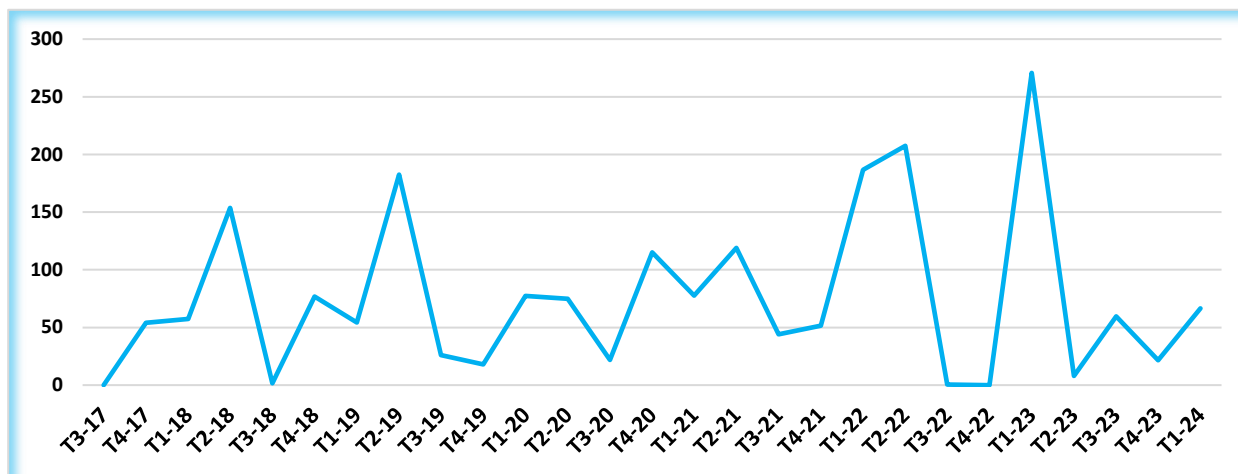


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

### **Le chiffre d'affaires de l'égrenage de coton chute de 75,5%**

Au premier trimestre 2024, le chiffre d'affaires de l'activité d'égrenage de coton se replie de 75,5% comparativement à la période correspondante de 2023 sous l'effet principalement de la baisse des ventes de coton.

*Graphique 6 : Evolution du chiffre d'affaires de l'égrenage de coton*



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

**Tableau 1 : Indice du Chiffre d’Affaires dans l’Industrie (ICAI) base 100 en 2016**

<b>Code NAEMArev1</b>	<b>BRANCHE D’ACTIVITES</b>	<b>T1-23*</b>	<b>T2-23*</b>	<b>T3-23*</b>	<b>T4-23*</b>	<b>T1-24</b>	<b>T1-24/ T1-23</b>
<b>05-09</b>	<b>PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES dont...</b>	<b>225,7</b>	<b>301,0</b>	<b>226,3</b>	<b>293,5</b>	<b>286,7</b>	<b>27,0</b>
07	<i>Minerais métalliques</i>	141,6	164,7	137,8	170,1	120,0	-15,2
08	<i>Autres produits des industries extractives</i>	285,9	469,8	302,2	423,1	565,9	97,9
<b>10-33</b>	<b>PRODUITS MANUFACTURIERS dont...</b>	<b>262,5</b>	<b>240,8</b>	<b>223,1</b>	<b>240,4</b>	<b>245,9</b>	<b>-6,3</b>
<b>10-12</b>	<b>Produits agro-alimentaires dont...</b>	<b>293,3</b>	<b>273,2</b>	<b>244,9</b>	<b>255,4</b>	<b>272,9</b>	<b>-7,0</b>
10	<i>Produits alimentaires</i>	261,5	240,6	212,8	225,0	243,3	-7,0
11	<i>Boissons</i>	299,1	344,4	387,7	309,2	292,3	-2,3
12	<i>Produits à base de tabac</i>	109,5	81,9	31,3	93,2	93,6	-14,5
<b>13-14</b>	<b>Produits textiles et articles d’habillement</b>	<b>88,3</b>	<b>45,3</b>	<b>64,5</b>	<b>64,0</b>	<b>64,0</b>	<b>-27,5</b>
<b>15</b>	<b>Cuir travaillé et articles de voyage, chaussures</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>
<b>17-18</b>	<b>Papier et carton, travaux d’impression et reproduction d’enregistrements</b>	<b>248,0</b>	<b>269,6</b>	<b>266,0</b>	<b>398,2</b>	<b>119,9</b>	<b>-51,7</b>
<b>19</b>	<b>Produits du raffinage et de la cokéfaction</b>	<b>105,4</b>	<b>100,0</b>	<b>97,7</b>	<b>99,9</b>	<b>93,5</b>	<b>-11,3</b>
<b>20-22</b>	<b>Produits chimiques, pharmaceutiques, du travail du caoutchouc et du plastique dont...</b>	<b>235,6</b>	<b>198,4</b>	<b>192,1</b>	<b>207,7</b>	<b>215,4</b>	<b>-8,6</b>
20	<i>Produits chimiques</i>	343,8	262,1	254,5	275,1	300,8	-12,5
22	<i>Produits chimiques du travail du caoutchouc et du plastique</i>	88,7	93,4	89,9	97,3	87,3	-1,6
<b>23</b>	<b>Matériaux minéraux</b>	<b>296,7</b>	<b>273,2</b>	<b>240,2</b>	<b>311,7</b>	<b>301,8</b>	<b>1,7</b>
<b>24-25</b>	<b>Produits métallurgiques et de fonderie, ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux dont...</b>	<b>86,8</b>	<b>84,2</b>	<b>81,3</b>	<b>77,0</b>	<b>115,7</b>	<b>33,4</b>
24	<i>Produits métallurgiques et de fonderie,</i>	85,8	81,7	79,0	72,6	114,0	32,8
25	<i>Ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux</i>	83,4	100,9	95,2	119,8	88,3	5,9
<b>31-33</b>	<b>Autres industries manufacturières dont...</b>	<b>124,0</b>	<b>126,2</b>	<b>125,2</b>	<b>159,1</b>	<b>89,6</b>	<b>-27,7</b>
31	<i>Meubles et matelas</i>	40,3	46,1	48,3	54,5	36,2	-10,1
32	<i>Produits manufactures divers</i>	258,5	228,6	208,9	312,7	146,2	-43,4
<b>35-36</b>	<b>ELECTRICITE, GAZ ET EAU dont...</b>	<b>146,4</b>	<b>170,4</b>	<b>189,1</b>	<b>189,7</b>	<b>170,7</b>	<b>16,6</b>
35	<i>Electricité, gaz</i>	152,2	182,0	205,6	207,1	179,9	18,3
36	<i>Eau captée et distribuée</i>	130,0	136,2	140,2	138,1	142,1	9,3
<b>37-39</b>	<b>PRODUITS DES INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES dont...</b>	<b>210,2</b>	<b>233,4</b>	<b>239,8</b>	<b>255,9</b>	<b>221,4</b>	<b>5,3</b>
37	<i>Eaux usées collectées et boues</i>	23,0	16,5	26,0	27,1	26,0	12,8
38	<i>Déchets collectes, traites et élimines</i>	192,1	213,4	219,1	233,8	202,3	5,3
<b>05-39</b>	<b>ENSEMBLE HORS EGRENAGE DE COTON</b>	<b>242,7</b>	<b>244,8</b>	<b>223,6</b>	<b>246,9</b>	<b>246,4</b>	<b>1,5</b>
<b>01</b>	<b>EGRENAGE DE COTON</b>	<b>270,7</b>	<b>7,9</b>	<b>59,5</b>	<b>21,5</b>	<b>66,4</b>	<b>-75,5</b>

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

\* En raison de la disponibilité des données sur les comptes nationaux annuels définitifs de 2021 et semi définitifs de 2022, les pondérations des indices ont été actualisées. Ainsi, les indices du premier trimestre 2021 au quatrième trimestre 2023 ont été mis à jour.

### **Champ couvert**

Le champ d'application de l'ICAI suivant les nouvelles recommandations se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Le secteur industriel comprend à cet effet, les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels ». Certaines activités telles que l'égrenage du coton sont exclues du champ de l'ICAI. Cependant pour des besoins de la conjoncture, l'évolution du chiffre d'affaires de l'égrenage de coton est analysée dans cette note.

### **Modalité de tirage de l'échantillon**

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur de l'industrie. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du CA des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui sont situées en deçà du seuil sont repêchées.

Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans le tissu industriel.

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD. Celle-ci est une liste exhaustive de toutes les entreprises du secteur moderne qui ont déposé, au moins une fois, un état financier.

### **Modalité de calcul des indices**

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des gammes de produits jusqu'à l'indice d'ensemble. Selon la nature des formules utilisées dans le calcul, deux types d'indices sont identifiés : les indices élémentaires des gammes et les indices de niveaux agrégés.

Les indices élémentaires représentent le rapport du chiffre d'affaires au cours du trimestre courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base ou de référence.

Les indices aux niveaux agrégés de la nomenclature sont calculés à partir de la formule de l'indice de Laspeyres. Ils concernent les indices classes, groupes, divisions, divisions regroupées, types industries et d'ensemble. Ces indices sont obtenus par une moyenne arithmétique pondérée des sous indices qui les composent.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires sont utilisés jusqu'au niveau classe (catégorie à quatre chiffres de la NAEMA rev1) et les valeurs ajoutées à partir du niveau groupe (catégorie à trois chiffres de la NAEMA rev1). Chaque année, les pondérations sont actualisées, par changement de la période de référence.

### **Diffusion**

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du trimestre, les indices des trimestres précédents de l'année en cours, l'indice du même trimestre de l'année précédente, les variations entre le trimestre courant et le même trimestre de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 75 jours après la fin du trimestre sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn).

## **AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)**

Directeur Général : **Dr. Abdou DIOUF**

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques Conjoncturelles : **Dr. Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Mamadou NDIAYE, Manga NDIAYE & Mansour Laye Thiaw**

Equipe de collecte : **Laure Alice Valérie BADJI, Nafy KANOUTE, Alassane BALDE, Ibrahima BA, El Hadji Gana NDIAYE**

Diffusion : **El Hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA**